

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2026-041</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 05 juin 2026</p>
--	---

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Monique JOANNY, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Daniel CLING, Samia GUILLARME, Eric GUILLAUMIN

Absents excusés : Guy HOAREAU, Marc VALERO, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Odile MOLLARD

Pouvoirs de : Guy HOAREAU à Patrick SINTES, Marc VALERO à Laurent MARIANELLI, Marylise GEORGEN à Monique JOANNY, Noël STEBE à Gwénaél LOUAISEL, Odile MOLLARD à Eric GUILLAUMIN

Secrétaire de séance : Marie-Claire GIRARDET

4.1.1 – Création de poste permanent – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Julie VALLA, Conseillère municipale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 et L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de créer, transformer ou supprimer des emplois permanents à temps complet et/ou à temps non complet au fonctionnement des services de la commune.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Depuis le 1er janvier 2024, la commune de Robion a créé un centre de loisirs, il est connu aujourd'hui sous l'entité ALSH les minots du Luberon, les missions de direction sont confiées à un fonctionnaire territorial sous conditions de diplôme (BPJEPS...). Les grades des fonctionnaires correspondant à des conditions de diplômes, d'ancienneté et des réussites d'examens ou/et de concours administratif.

Il y a également une structure qui est un accueil jeunes (ALSH ados).

Le directeur de ces structures a pour objectif de mettre en œuvre la politique jeunesse de la commune à travers la réalisation de projets pédagogiques et en encadrant une équipe d'adjoint d'animation. Le directeur doit ainsi faire preuve de polyvalence, d'un sens des responsabilités, d'une prise d'initiative, de réactivité, de respect des procédures administratives des normes et réglementation, de respect des normes d'hygiène et de sécurité, de recrutement, de formation des stagiaires...

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs communaux en créant au 1^{er} juillet 2026, l'emploi permanent suivant :

- Un poste d'animateur territorial, à temps complet 35/35°, de catégorie B, appartenant au cadre d'emploi des animateurs territoriaux

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 5 pouvoirs),

Approuve à compter du 1^{er} juillet 2026 la création ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs :

- d'un emploi permanent sur le grade d'animateur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Directeur de l'ALSH à temps complet à raison de 35/35^{ème}

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, à signer les actes correspondants

Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents titulaires nommés sur les emplois qui sera fixé par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'animateur territorial.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

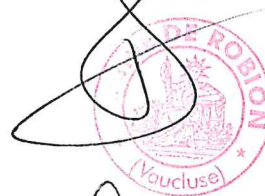
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260608-DE_2026_041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 08 juin 2026
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Marie-Claire GIRARDET

A black ink signature of Marie-Claire GIRARDET, written in a cursive style.